

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 23/15

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 avril 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, BILLET Benoît.

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Projet d'aménagement urbain à INJOUX - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement urbain sur le secteur du stade à Injoux qui consiste en la création d'une aire de pumptrack, d'une aire de jeux pour enfants, ainsi que la réhabilitation d'un parking et des aménagements de voirie.

Une étude a été réalisée en vue de l'établissement d'un avant-projet permettant d'appréhender les éléments techniques et financiers du projet et de visualiser le rendu sur site à travers un dossier complet.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les principaux éléments de la première phase du projet (Pumptrack, Jeux et parking) dont le coût est estimé à 808 000 € euros Hors Taxes.

Afin de mettre en œuvre cette opération, la commune d'Injoux-Génissiat souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif Investissements structurants des communes.

Monsieur le maire présente le plan de financement de l'opération :

Sources	Libellé	Montant
Fonds propres		585 000.00 €
Emprunts		
Sous total autofinancement		585 000.00 €
Union européenne		0 €



Etat - DETR ou DSIL ou FNADT ou Agence Nationale du Sport	DETR (40% avec plafond à 50 000 €) ou ANS (50%)	50 000.00 €
Etat - autre (Fond Vert)	Fond vert pour achat de terrain (friche) / 20% de 59 000 €	11 800.00 €
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes	Contrat Région	40 000.00 €
Conseil départemental de l'Ain	Investissements structurants des communes / 15 %	121 200.00 €
Fonds de concours CC ou CA		0 €
Autres (à préciser)		0 €
<i>Sous total subventions publiques*</i>		223 000.00 €
Total H.T.		808 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ Adopte le projet d'aménagement d'Injoux correspondant à la réalisation d'un pumptrack, d'une aire de jeux et d'un parking,
- ⇒ Approuve le plan de financement prévisionnel,
- ⇒ Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif Investissements structurants des communes.
- ⇒ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ⇒ Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ